

**Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Brassac  
Séance du 12 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq avril deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Nathalie SANCHEZ, Messieurs Alain AVISOU, Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Michel BOSC, Jean-François FABRE. Madame Anaïs SOULE ayant donné procuration à Madame Nathalie SANCHEZ et Monsieur Arnaud BOUISSIERE ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GUIRAUD.

Absent : Monsieur Damien CROS

Secrétaire de Séance : Madame Colette BARSALOU

Date de la publication : 22 avril 2017

**20/2017 – N° 3865 : Acquisition véhicule service technique : ouverture crédit**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2017*

Un des véhicules du service technique a dû être remplacé rapidement afin de ne pas perturber l'organisation du service.

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater la dépense d'investissement telle que présentée ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
364	2182	Acquisition véhicule utilitaire	22 704.00 €

**21/2017 – N° 3866 : Demande subventions : Conseil Départemental et Dotation de solidarité**

**en faveur des collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2017*

Dans le cadre des évènements qui sont survenus le 14 février 2017 où la commune a connu une crue de l'Agoût provoquant des dégâts considérables, une déclaration a été transmise auprès des services de l'Etat afin d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En parallèle, un dossier incluant un descriptif et un estimatif du coût des travaux va être déposé au Conseil Départemental et à la Préfecture afin de pouvoir solliciter des subventions permettant la remise en état des lieux et du matériel endommagés.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

- **décide** d'engager les travaux dès que les autorisations nécessaires seront accordées ;
- **sollicite**, une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat ;
- **arrête** le plan de financement ci-dessous :

➤ Montant Total H.T	:	126 871,70 €
➤ Subvention Département 25% sur total travaux voirie	:	11 484.82 €
➤ Subvention Etat 50% du montant Total	:	63 435.85 €
➤ Autofinancement	:	51 951.03 €

**22/2017 – N° 3867 : Aménagement Allée du Château : projet convention  
co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental  
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2017**

Le Département est porteur du Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique et est maître d'ouvrage unique du Réseau d'Initiative Publique (RIP), réseau de fibres optiques, en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 4 avril 2014.

Il est ainsi amené à déployer le RIP sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans un souci de rationalisation des dépenses publiques, le Département souhaite favoriser la coordination de ces travaux avec tout travail d'aménagement communal ou intercommunal.

Dans le cadre de l'opération « Aménagement de l'Allée du Château », le Département propose à la commune un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la pose de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique.

Le Conseil Municipal, **après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, à l'unanimité**, décide de **valider et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention** dont un extrait est joint au présent extrait du registre des délibérations.

**23/2017 – N° 3868 : Taxe d'imposition 2017  
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 14 avril 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte une augmentation de 1.010036 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2017.

Dans ces conditions, les taux pour 2017 sont les suivants :

➤	Taxe d'habitation	:	6.61 %
➤	Taxe foncière (bâti)	:	15.39 %
➤	Taxe foncière (non bâti)	:	71.44 %

**24/2017 – N° 3869 : Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux :  
Validation charges transférées  
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2017**

Le maire présente le rapport de la « Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2017.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

- **valide** la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2017.
- **approuve** le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

**25/2017 – N° 3870 : Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés  
à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2017-2020  
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2017**

Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Considérant** que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement AXA France Vie – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

**Décide** d'adhérer à compter du 01 janvier 2017 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

**Choisit** pour la commune les garanties et options d'assurance suivantes :

- POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE Y COMPRIS CONTRATS AIDES, effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

**TOUS RISQUES : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MATERNITE + PATERNITE + MALADIE ORDINAIRE**

- **GARANTIES OPTION 1 sans franchise taux : 1.13%**

**Délègue** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 01 janvier 2017 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus énumérées, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

**26/2017 – N° 3871 : Aménagement Allée du Château : Avenant au marché**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 avril 2017*

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Allée du Château », des travaux complémentaires doivent être engagés concernant le lot 2, « réseaux humides et secs » correspondant à du désamiantage sur une partie des branchements au réseau unitaire des eaux usées. Monsieur le Maire précise à l'Assemblée Municipale, que ces travaux ne pouvaient être inclus dans le marché initial, car l'existence des branchements amiantés étaient ignorés de tous.

Un bordereau de prix relatif au coût de ces travaux a été fourni par l'entreprise titulaire du lot 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché initial sur la base du bordereau de prix joint au présent extrait des délibérations.

**27/2017 – N° 3872 : Aménagement Allée du Château : demandes subventions complémentaires au Département et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 avril 2017*

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Allée du Château », des travaux supplémentaires non prévus doivent être réalisés pour enlever l'amiante situés sur les réseaux d'eaux usées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'engager les travaux relatifs au désamiantage
- sollicite une subvention complémentaire la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

**28/2017 – N° 3873 : Subvention association « Atelier Le Bez »**  
**Manifestation « Zéro pesticide »**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 avril 2017*

L'association Atelier le Bez a participé à l'élaboration de la manifestation qui s'est déroulée sur la commune le 19 Mars 2017 intitulée « semaine zéro pesticides ». A l'occasion de cette animation, l'association le Bez sollicite une aide financière de la Commune correspondant à une partie des frais de la réception offerte aux participants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider la demande de l'association et attribue à ladite association une subvention de 47 euros.

**29/2017 – N° 3874 : Subvention 2016 CINECRAN**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 avril 2017*

Suite aux 4 séances effectuées sur l'année 2016, l'association CINECRAN sollicite de la part de la commune une subvention de 300.00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer à l'association CINECRAN la subvention de 300 euros sollicitée.

## QUESTIONS DIVERSES

Une demande de participation à la prise en charge des frais de transport d' un élève qui va être scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire hors de la commune a été transmis au Maire par courrier. L'établissement ne possède pas la qualification de sports-études. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas une suite favorable à cette demande.

La MJC a adressé une demande concernant la réfection des lignes de badminton à l'intérieur de la salle polyvalente sise place Belfortès. L'association ferait l'achat des fournitures nécessaires et souhaite que les élus leur mettent à disposition un employé municipal du service technique pour réaliser ces travaux de peinture. Les élus valident cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h15.